



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GOVEN**

SEANCE DU 04/07/2022

DATE DE CONVOCATION : 28/06/2022

AFFICHAGE / PUBLICATION : 08/07/2022

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Jean-Marie LANGE, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Christophe LERAY, Florence GOURMELEN, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT

PROCURATION(S) : Norbert SAULNIER donne pouvoir à Yannick TRINQUART, Loïc HERVOIR à Marie-Hélène AUBREE, Nathalie BLOMMAERT à Christophe LERAY, Ronan GUIBERT à Olivier TORTELIER, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE, Aurélie SAULNIER à Yannick GOUGEON, Géraldine TRONCA à Bruno LEROY

ABSENT(S) : Patricia PERSAIS (excusée), Magali POISSON-VANNIER (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mickaël TANGUY

**Ressources Humaines 2022.07.012 SERVICE MEDIATHEQUE - CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE
MEDIATHEQUE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET (28/35^{ème})**

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le CGCT,

Vu la proposition du bureau municipal,

Vu le tableau des emplois,

Considérant le départ en mutation d'un agent de médiathèque à compter du 27 juin 2022,

Vu les besoins permanents,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CREE un grade d'adjoint du patrimoine, permanent, à temps non complet (28/35^{ème}), à compter du 30 août 2022;
- SUPPRIME le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, à temps non complet (28/35^{ème}), à compter du 30 août 2022,
- DIT que le tableau des emplois sera modifié en conséquence, à compter du 30 août 2022,
- DECIDE d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants,
- DIT que l'agent recruté bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur.

Pour extrait conforme, le 8 juillet 2022

Le Maire, Norbert SAULNIER

Certifié exécutoire
Mise en ligne le 21/09/2022
Le Maire
Norbert Saulnier

Le Maire Adjoint
Yannick TRINQUART

